



Historique

Face à la crise de la sidérurgie française une Convention de Protection Sociale est établie le 3 juin 1977 à l'échelon national. Les Ingénieurs et Cadres de moins de 60 ans en sont exclus.

Pour défendre leurs intérêts, 56 IC concernés, créent le 20 octobre 1977 l'Association des Ingénieurs et Cadres de SACILOR-SOLLAC en Cessation Anticipée d'Activité (ICCAA).

Devenue **ICCA** en 1981 et pour participer activement, à l'échelon national, à la défense des retraités, l'**ICCA** adhère à l'UFR (Union Française de Retraités), elle-même membre fondateur de la Confédération française des Retraités (CFR), forte actuellement de 1.5 million d'adhérents.

ICCA est une association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local maintenu en Alsace-Moselle. Elle est inscrite au Tribunal d'Instance de Thionville, Volume 19 – Folio 1004

L'**ICCA** est animée par un Comité Directeur (CD) composé :

- **d'un bureau :**
 - Président
 - Vice-président
 - Secrétaire
 - Secrétaire adjoint
 - Trésorier
 - Trésorier adjoint
- **de correspondants régionaux (Nord, Sud, Paris...)**
- **de responsables :**
 - communication
 - site internet
- **de Réviseurs aux comptes**
- **d'assesseurs**
- **d'invités permanents**



Association des Ingénieurs et Cadres en Cessation d'Activité



ICCA chez ArcelorMittal
17, avenue des Tilleuls – BP 70011
57191 FLORANGE CEDEX

Adresse courriel : icca2@wanadoo.fr
Site Internet : www.icca-france.fr

ICCA

ICCA est ouverte à tous les membres retraités de l'encadrement des sociétés sidérurgiques françaises dont ARCELORMITTAL.

ICCA est animée par un Comité Directeur qui s'appuie sur des groupes régionaux (Est, Nord, Parisien, Sud)

Les activités d'ICCA sont organisées autour de quatre pôles :

- **Défense des intérêts de ses membres,**
- **Aide en matière de prévoyance,**
- **Maintien du contact avec les entreprises,**
- **Développement de liens amicaux entre ses membres.**



Défense de vos intérêts

Depuis sa création en 1977, la raison d'être première de l'ICCA est la défense des intérêts de ses membres.

Elle poursuit cette action dans le cadre actuel de menaces sur l'avenir des retraites, en étant également affiliée à la **Confédération Française des Retraités (CFR)**.

Prévoyance

La « **Commission Prévoyance** » actualise l'information sur l'évolution des règlements concernant les retraites, les réversions, les assurances maladie, la dépendance et les successions. Elle publie des synthèses sur ces sujets.

Pour ce faire elle maintient des relations avec :

- Les services compétents d'ArcelorMittal (IRUS, SOGECAP...).
- Les différentes Institutions de Prévoyance.

De plus, la « **Commission Prévoyance** » apporte aide et conseils aux adhérents en difficulté, veuves et veufs, en particulier.

Contact avec les entreprises

ICCA entretient des contacts réguliers avec les responsables du Groupe, et bénéficie de leur appui pour le recrutement de nouveaux membres récemment retraités.

Elle apporte régulièrement des informations sur l'évolution de la profession. Elle propose des visites d'installations, qui sont l'occasion de rencontres entre actifs et retraités.

Le lien entre les membres

■ Par les statuts

L'Assemblée Générale rassemble les adhérents chaque année en Mars.

Elle constitue une opportunité, au-delà des obligations statutaires, pour s'informer sur les actions de l'Association et l'évolution du Groupe grâce à l'intervention de dirigeants en activité.

■ Par des moyens modernes de communication

- Courrier traditionnel.
- Courrier électronique.
- Site Internet, regroupant toutes les informations diffusées, et autres.

■ Par des activités conviviales

ICCA organise régulièrement des activités permettant le maintien de liens d'amitié entre ses membres :

- Rencontres au cours de repas,
- Visites et conférences.

Elle communique avec ses membres par courrier postal /électronique pour les informer sur les activités et les sujets importants.